



## Porte d'entrée de l'immeuble avec clé

Par **NoX**, le **19/05/2016** à **16:19**

Bonjour,

Je suis dans un appartement au 3e étage d'une maison découpée en plusieurs appartements, il y a un jardin commun et un portail d'entrée.

Ce qui m'amène ici est la porte d'entrée, quand je suis arrivé il y a 3 ans la porte s'ouvrait avec une clé, pour entrer comme pour sortir. Et il y a un an et demi un interphone à été installé dans chaque appartement et à l'entrée, de façon à ouvrir à distance le portail. Aussi il y avait un bouton permettant aux invités de sortir sans l'aide d'une clé.

Depuis plusieurs mois, la porte d'entrée est cassée et l'interphone inutilisable, enfin il a plutôt été désactivé par notre propriétaire pour certaines raisons. Quand je lui ai demandé de réparer la porte, celle-ci m'a justifié son refus sur le fait que l'interphone ne paraisse pas sur le bail.

Donc en gros les invités ne peuvent pas ressortir par eux-même, une clé est nécessaire.

Ma question est : est-ce légal niveau sécurité d'avoir une porte d'entrée qui ne s'ouvre pas de l'intérieur sans clé ? Et quels sont mes recours pour faire en sorte qu'elle soit réparée ?

Merci de votre aide

Par **Tisuisse**, le **19/05/2016** à **16:57**

Bonjour,

Avant l'installation de cette gâche électrique et de l'interphone, comment faisiez-vous ? vous alliez chercher vos visiteurs et les raccompagniez bien, non ? Pourquoi ne pas continuer ? la réparation de l'interphone et la remise en état de cette serrure est aux frais des occupants, par parts égales, que ce soit par le propriétaire ou par les locataires.

Par **janus2fr**, le **20/05/2016** à **10:34**

[citation] la réparation de l'interphone et la remise en état de cette serrure est aux frais des

occupants, par parts égales, que ce soit par le propriétaire ou par les locataires[/citation]

Bonjour,

Pas nécessairement, cela dépend du type de panne et si la responsabilité des locataires est mise en jeu ou non.

La réparation peut être à la seule charge du bailleur...